



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Pieter DE CREM, Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
concernant l'Office central de répression de la corruption
- Bruxelles, le 14 février 2020 -**

Monsieur le Ministre,

Le Groupe d'États contre la corruption a récemment publié un rapport alarmant. Il ressort que la Belgique est particulièrement fragile face aux phénomènes de corruption.

Il me revient que l'effectif de l'Office central de répression de la corruption a diminué essentiellement son effectif. Alors qu'ils étaient encore 120 au début du siècle, ils ne sont plus que 66 actuellement. Malheureusement, avec ces moyens-là, ils ne travaillent que de façon réactif et toujours moins proactif.

De plus, le Greco pointe du doigt le manque de suivi des policiers tout au long de leurs carrières.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Pour quelles raisons l'effectif de l'OCRC a-t-il été tellement réduit ?
- De nouveaux recrutements sont-ils prévus cette année ? Dans l'affirmative, de quel nombre parle-t-on ?
- Quid du suivi des policiers tout au long de leurs carrières ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse du ministre :

Le comité supérieur de contrôle (CSC) a été supprimé en 1998 lors de la petite réforme des services de police. Cet organe, avec +/- 100 FTE remplissait une double mission. D'une part, une mission administrative et préventive et d'autre part une mission judiciaire.

L'office central de la lutte contre la corruption (OCRC) n'a repris à son compte, en 1998, que la partie « Mission judiciaire ». Ce service policier a alors été doté d'un cadre organique comptant 66 FTE. Cette capacité organique n'a pas été diminuée et est restée identique lors de la mise en place du plan d'optimisation de la Police Fédérale en 2014.

L'OCRC a effectivement connu des problèmes d'effectifs. Depuis fin 2019, mes services et moi avons fait des efforts considérables pour compenser les départs et remplir le tableau organique de l'OCRC. Fin 2020, ledit tableau devrait normalement être rempli.

Au sein des services du commissaire-général, le service intégrité examinera les recommandations du GRECO afin d'avoir une stratégie d'intégrité plus performante.